

Orientation stratégique de l’alliance ACT en lien avec « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l’horizon 2030 »

Présentation

Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (« Programme 2030 »), qui inclut les Objectifs de développement durable (ODD), a été adopté par l’Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. Il regroupe 17 objectifs déclinés en 169 cibles (sous-objectifs) au sein d’un programme ambitieux et complet dont le but est de transformer le monde d’ici 2030. À ce titre, il présente à la fois des opportunités et des défis extraordinaires. Les ODD ont déjà fait couler beaucoup d’encre, et notre but ici n’est pas d’en analyser le programme lui-même. Toutefois, l’Alliance ACT, dans le cadre du développement d’une approche stratégique vis-à-vis de son engagement envers le programme, considère que l’ensemble des principes communs qui sous-tendent le programme et font écho à la vision qu’elle a du développement transformationnel, sont tout aussi importants que les objectifs eux-mêmes. Ces principes ont été définis par l’ONU¹ afin de guider la mise en œuvre du Programme 2030. Ils reconnaissent d’abord et avant tout que le Programme 2030 appartient aux pays participants et qu’il doit être mené par ces derniers, et ce, au travers d’actions clairement déterminées par les besoins et les capacités de chaque pays. Les principes reprennent et renforcent un certain nombre des principales caractéristiques du Programme 2030, notamment son caractère universel, intégré et mondial ; sa focalisation sur les personnes et leurs droits ; sa volonté de « ne laisser personne de côté » et de venir en aide aux plus démunis en priorité ; l’importance qu’il donne à la paix, à la justice et à la solidité des institutions ; et la place centrale qu’il accorde aux notions d’ambition collective et de partenariat.

Contexte externe

Les réflexions de l’Alliance ACT sur l’évolution du monde ont déjà été détaillées dans le rapport « Changing Paradigms » (Changement des paradigmes). Toutefois, il convient de souligner certaines tendances particulièrement importantes pour l’Alliance ACT dans son engagement envers les ODD. La première est l’inégalité croissante dans de nombreux pays et entre les pays, une information qui fait froid dans le dos révélant que les 1% les plus riches possèdent autant que le reste du monde combiné². Pourtant, cette donnée s’accompagne de la constatation, de plus en plus répandue, de l’impact négatif que les inégalités, en particulier les inégalités entre les sexes, ont sur le développement et la croissance économique équitable. Pour l’ONU, le Programme 2030 est, dans une large mesure, un programme pour l’égalité. Aussi, elle s’est engagée à tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités et la discrimination afin que le Programme 2030 puisse être appliqué. Malheureusement, la volonté politique des pays et des entreprises vis-à-vis de ce problème est moins évidente, et le principal défi pour l’Alliance ACT à tous les niveaux de la mission qu’elle s’est donnée est de lutter contre les déséquilibres de pouvoir et de travailler pour l’intégration de la vie dans son intégralité.

¹ <http://undocs.org/E/2017/55>

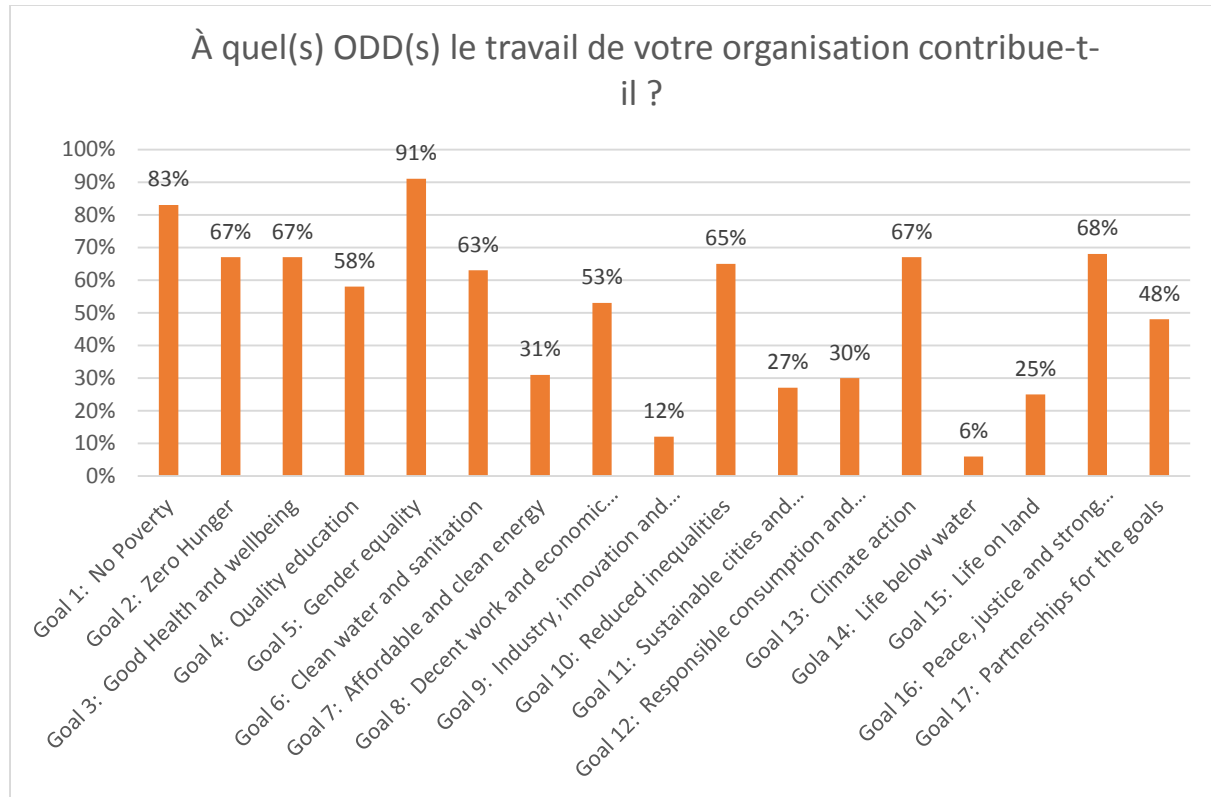
² <https://www.oxfam.org/en/research/economy-1>

Un autre défi majeur lié à la mise en œuvre du Programme 2030 est la réduction de l'espace réservé à la société civile à l'échelle mondiale. Dans de nombreuses régions, nous assistons à la montée du populisme, du nationalisme et de la xénophobie, ainsi qu'à des opinions de plus en plus polarisées et extrêmes façonnant le discours public et allant à l'encontre de l'esprit du cadre des ODD. Nous avons également observé une érosion des droits fondamentaux, que ce soit au travers du programme de sécurité, de l'impunité, de la répression ou du manque de prise de responsabilité. Et si la reconnaissance croissante du rôle du secteur privé dans le développement est un facteur nécessaire et potentiellement positif, elle contribue également à la réduction de l'espace réservé à la société civile. En effet, gouvernements et donateurs accordent aux entreprises un rôle de plus en plus prépondérant dans la politique de développement, bien souvent au détriment des organisations de la société civile (OSC). Pour l'Alliance ACT, l'enjeu consiste à encourager et à amplifier les voix des plus démunis et des personnes défavorisées, au niveau de la communauté, mais également à l'échelle mondiale, afin qu'ils prennent part aux décisions et processus qui les affectent, mais aussi afin qu'ils puissent surveiller et demander des comptes aux gouvernements et décideurs. L'objectif 2030 offre à l'Alliance ACT et ses membres, en collaboration avec d'autres organismes œcuméniques, une excellente occasion de jouer un rôle influent en faisant entendre, de manière progressive, la voix de la foi.

Le troisième point qu'il convient de souligner est la difficulté que représente le financement d'un plan aussi ambitieux. En mettant l'accent sur une implémentation, à juste titre, au niveau national, un tel plan soulève en effet des problèmes de capacité – financière, technique, de gouvernance ou de volonté politique – à produire et mettre en œuvre des politiques de développement efficaces et cohérentes. Le système des Nations Unies a fait de l'assistance des membres une priorité pour la réalisation des ODD, mais face au déclin de l'aide au développement, à l'évolution des priorités des donateurs et à la vulnérabilité économique mondiale générale, il est essentiel que la coopération au développement (notamment les nouveaux modèles innovants), avec un partage plus équitable des ressources, soit établie afin de soutenir le Programme 2030. L'Alliance ACT, en tant qu'alliance mondiale, est apte à relever ce défi, à la fois grâce au renforcement des capacités et aux ressources que lui offre son réseau, mais aussi grâce à une collaboration efficace entre le Nord et le Sud pour un plaidoyer solide sur la nécessité de mettre en place un partenariat mondial et ainsi de parvenir à un véritable changement. Compte tenu de l'universalité des ODD et du fait que l'Alliance ACT souhaite avant tout rendre opérationnelle la diaconie œcuménique, nous devons également changer les modèles de responsabilisation afin de renforcer le respect mutuel, la confiance et la prise de responsabilité au sein de l'Alliance.

Contexte interne

L'élaboration d'une stratégie deux ans après l'adoption des ODD signifie clairement que le travail en lien avec les ODD a déjà commencé au sein de l'Alliance et parmi ses membres et ses partenaires stratégiques, comme le montre l'enquête réalisée auprès des membres en 2016.



Objectif 1. Éradication de la pauvreté
Objectif 2. Sécurité alimentaire et agriculture durable
Objectif 3. Santé et bien-être
Objectif 4. Éducation de qualité
Objectif 5. Égalité entre les sexes
Objectif 6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
Objectif 7. Énergies propres et d'un coût abordable
Objectif 8. Travail décent et croissance durable
Objectif 9. Infrastructures résilientes et innovation
Objectif 10. Réduction des inégalités
Objectif 11. Villes et communautés durables
Objectif 12. Consommation et production responsables
Objectif 13. Lutte contre les changements climatiques
Objectif 14. Vie aquatique
Objectif 15. Vie terrestre
Objectif 16. Paix, justice et institutions efficaces
Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cette enquête révèle en effet un large éventail d'engagements thématiques, et cela comprendra la programmation directe et la fourniture de services, le plaidoyer national, ainsi que le plaidoyer régional et mondial. L'expérience acquise par l'Alliance ACT dans le processus de développement du cadre des ODD au cours de l'année 2015, puis tout au long de son déploiement, montre qu'il existe une multitude de capacités et d'intérêts parmi les forums et les membres de l'Alliance ACT. Dans le même temps, à l'instar des précédents objectifs du Millénaire pour le développement, il est raisonnable de supposer qu'il faudra du temps pour que les ODD deviennent le cadre global. Toutefois, au fur et à mesure que leur mise en place prendra de l'ampleur et qu'ils deviendront la norme mondiale, l'intérêt et l'engagement seront renforcés.

Au sein de l'Alliance ACT, alors que celle-ci cherche à développer une approche plus stratégique envers les ODD, l'un des facteurs qui posent problème est la grande différence de contexte dans lequel les membres travaillent selon les régions. Les membres et les forums établissent leurs priorités en fonction du contexte dans lequel ils se trouvent, ce qui se traduit par des intérêts thématiques très variés d'une région à l'autre. En effet, des contextes similaires peuvent s'avérer très différents selon les régions ou les pays, en fonction de la manière dont les gouvernements s'engagent dans la mise en œuvre des plans, ainsi que de la façon dont la société civile est équipée et en mesure de participer. Dans le même temps, tout comme pour le contexte externe, on reconnaît aux organisations religieuses un rôle de plus en plus important dans le développement, et il semble y avoir une vision de plus en plus partagée parmi les membres de l'Alliance ACT actifs dans ce secteur. L'Alliance ACT devra d'abord et avant tout parvenir à une compréhension commune de, et un engagement commun envers, la diaconie œcuménique. Combiné à un intérêt croissant et à une hiérarchisation des ODD dans d'autres organisations œcuméniques telles que le COE et la FLM, l'Alliance ACT devrait également donner la priorité à l'établissement de sa place dans le débat plus large sur « la religion et le développement », plutôt qu'à des thèmes ou des objectifs particuliers.

Il existe deux freins principaux à cela. Tout d'abord, le Programme 2030 est défini autour du thème de la durabilité, de sorte que tous les objectifs visent à assurer un avenir durable, tout en incluant un objectif climatique spécifique et autonome. Tout comme les ODD reconnaissent la CCNUCC comme étant un processus mondial clé pour les problèmes climatiques, l'Alliance ACT continuera d'accorder la priorité au plaidoyer mondial en matière de justice climatique, tel que décrit dans sa stratégie climatique. Dans le même temps, elle doit également travailler à intégrer la durabilité dans tous ses autres engagements envers les ODD. Deuxièmement, bien que les ODD soient essentiellement un cadre de développement, l'Alliance ACT doit en profiter, tant dans sa programmation que dans son plaidoyer, pour fusionner le travail humanitaire et de développement avec un accent accru sur la résilience et la préparation en tant que facteurs clés du développement durable. Comme pour la justice climatique, l'Alliance ACT dispose d'une stratégie existante pour sa réponse humanitaire et son plaidoyer sur le « Grand Bargain » (le Grand marché), sur laquelle elle pourra s'appuyer pour ce travail, tout en l'orientant plus spécifiquement au travail vis-à-vis des ODD.

Orientation à long terme de l'Alliance ACT jusqu'en 2030

D'ici 2030 :

Objectif 1. Faire en sorte que l'Alliance ACT, par l'intermédiaire de ses membres et de ses forums, soit connue et respectée pour l'efficacité de son travail contribuant aux plans nationaux de mise en œuvre.

Objectif 2. Parvenir à ce que l'Alliance ACT joue un rôle influent aux niveaux national et international, apportant des perspectives communautaires et religieuses au débat sur la politique de mise en œuvre des ODD.

Objectif 3. Faire en sorte que l'Alliance ACT soit reconnue comme une voix constructive demandant aux décideurs nationaux, régionaux et mondiaux de rendre des comptes.

Objectif 4. Faire en sorte que l'Alliance ACT soit connue et respectée pour sa capacité à fournir un suivi de la réussite des ODD fondé sur des preuves.

Pour atteindre ces objectifs et ainsi contribuer au plan mondial de mise en œuvre des ODD, l'Alliance ACT s'appuiera sur trois éléments spécifiques favorisant la transformation des structures existantes. Ces éléments intégreront la sensibilisation, le travail de développement programmatique et le plaidoyer à tous les niveaux, et s'adapteront en vue d'une mise en œuvre à la fois dans le Sud et le Nord.

- 1) **Sensibilisation et renforcement des capacités**, en particulier auprès des églises et des organisations religieuses, ainsi que des communautés dans lesquelles elles œuvrent, sur les ODD et sur la façon dont elles peuvent s'engager pour ces ODD, en aidant les gens à regagner leurs droits. Dans le même temps, les membres de l'Alliance ACT veilleront à écouter, rassembler et traiter les informations transmises par ces communautés concernant leurs propositions afin de trouver des solutions aux problèmes identifiés. L'Alliance ACT cherchera à impliquer les organisations confessionnelles, les églises, les communautés et leurs dirigeants dans les processus à long terme, et à créer des capacités pour un engagement et un plaidoyer qui aient du sens.
- 2) **Plaidoyer** pour la réalisation des ODD auprès des gouvernements et d'autres acteurs aux niveaux local, national et international, tant en ce qui concerne la planification et le financement du développement que pour demander aux gouvernements de rendre compte des résultats des ODD. Pour cela, l'Alliance ACT utilisera une *approche basée sur les droits de l'homme* pour identifier les groupes de personnes dont les droits ont été violés, négligés ou bafoués dans les processus de développement, et pour faire entendre leur voix auprès des gouvernements locaux et nationaux. L'Alliance ACT s'appuiera sur sa présence au niveau local, analysera les données probantes et coopérera avec d'autres organisations de la société civile en dialogue avec les acteurs nationaux sur les politiques et les processus pertinents.

L'Alliance ACT devra également faire en sorte que les gouvernements du Nord et du Sud soient responsables du Plan de développement durable dans le monde auprès des États membres de l'ONU, des Nations Unies, et d'autres organisations multilatérales et forums intergouvernementaux régionaux. Elle se concentrera sur les défis existants et présentera les bonnes pratiques en matière de rôles et de responsabilités, en particulier en ce qui concerne la participation de la société civile, ainsi qu'en matière d'apprentissage à partir de la programmation thématique spécifique. L'Alliance ACT participera à l'élaboration de mécanismes formels de suivi et de *reporting* afin de veiller à ce que les communautés religieuses soient entendues.

- 3) **Partenariat stratégique dans la mise en œuvre** du programme de développement durable avec des organisations religieuses et d'autres organisations de la société civile à tous les niveaux – avec des organisations communautaires pour l'exécution des programmes au niveau local, en créant des ponts entre les communautés et les autorités gouvernementales aux autres niveaux. Bien que les gouvernements nationaux soient principalement responsables de la prestation de services dans leur pays, le secteur privé, les partis politiques et les parlements, les communautés et les OSC jouent également un rôle important, en particulier dans les situations où les gouvernements n'ont pas les capacités, les compétences ou la volonté de fournir des services essentiels à leurs citoyens. Ceci est particulièrement vrai dans les zones touchées par les conflits et au sein desquelles règnent une extrême pauvreté et un manque d'accès aux services de base.

Stratégie de l'Alliance ACT jusqu'à fin 2018

L'immensité du cadre des ODD constitue en elle-même une difficulté pour déterminer la manière dont l'Alliance ACT peut jouer un rôle efficace, et ce d'autant plus que, comme le montre le graphique ci-dessus, les membres de l'Alliance ACT travaillent à tous les objectifs. Cette stratégie se concentre donc sur les points forts spécifiques de l'Alliance ACT ou sur la manière dont ces points forts peuvent être répartis afin de parvenir au changement désiré, tel que défini par les principes du cadre. Cela passera principalement par une forte identification en tant qu'organisation religieuse et par le fait de saisir les opportunités offertes, mais aussi par la promotion des principes et des valeurs qui sont les nôtres. Cette approche plus stratégique est également importante en vue de collecter des fonds, de définir des propositions crédibles par rapport aux principes transversaux mondiaux et d'élaborer des programmes thématiques ou géographiques spécifiques.

Il convient également de souligner que l'engagement de l'Alliance ACT envers le cadre des ODD doit être considéré davantage comme un réalignement ou une évolution du travail en cours, plutôt que comme un nouveau travail ou un enjeu prioritaire à part entière. La plupart, sinon tout le travail en cours de l'Alliance et de ses membres, mené selon les contextes locaux et régionaux, ainsi que son plaidoyer mondial, sont abordés dans le Programme 2030. Aussi, le défi est-il moins de modifier ce travail à un niveau programmatique que de tirer parti de ces expériences pour élaborer une politique de développement à tous les niveaux en vue d'atteindre les objectifs ambitieux du Programme. Il faut également préciser que certains domaines clés d'activité concerneront plus d'un objectif. Par exemple, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive peuvent concerner à la fois les objectifs d'égalité des sexes et ceux de la santé et du bien-être, tout comme l'initiative œcuménique « Waking the Giant » (Réveiller le géant) se concentrera sur plusieurs objectifs différents.

L'Alliance ACT se lançant, au moment de la rédaction du présent document, dans le processus de définition de sa nouvelle stratégie pour 2019 et au-delà, il est recommandé que cette stratégie soit examinée, actualisée et affinée à la fin de 2018 afin qu'elle continue de soutenir efficacement les objectifs organisationnels de l'Alliance ACT, qui devraient s'appuyer sur et réorienter le travail en cours plutôt que de soulever de nouveaux enjeux.

Il est également recommandé que l'Alliance ACT développe les moyens d'exprimer une seule et même version de son travail dans la mise en œuvre du cadre des ODD, et d'encourager l'apprentissage partagé à partir de ce travail. L'Alliance ACT doit pouvoir compiler les activités de tous ses membres afin de souligner l'efficacité de son réseau mondial et fournir des preuves d'autres activités de plaidoyer et de lobbying. Si le suivi doit rester concentré sur les instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme, nous devons également pouvoir montrer nos liens avec les ODD.

1. Ensemble de l'Alliance :

D'ici la fin 2018 :

1.1 Le premier objectif fondamental est d'accroître la sensibilisation sur le cadre des ODD, d'améliorer la compréhension entre les membres, les églises et les partenaires au sein de l'Alliance sur la manière dont ils peuvent s'engager et renforcer leur capacité à s'engager envers le Programme des ODD aux niveaux local et national, et de soutenir le plaidoyer mondial.

Nous souhaitons :

- une participation accrue des membres/partenaires de l'Alliance ACT à la planification et à la mise en œuvre au niveau national ;
- une participation accrue des membres/partenaires de l'Alliance ACT au suivi et à l'examen au niveau national ;
- un plus grand engagement de la part des membres locaux et nationaux dans les processus des ODD régionaux et mondiaux.

1.2 Au-delà de cela, le principal enjeu pour L'Alliance ACT, en tant qu'organisation confessionnelle clé et englobant l'allocation stratégique des ressources à tous les niveaux, sera d'appuyer la réalisation globale du Programme 2030 et de ses principes fondamentaux de durabilité (en lien avec la stratégie climatique de l'Alliance ACT), en réduisant les inégalités, en « ne laissant tomber personne » et en impliquant la responsabilité des gouvernements dans la mise en œuvre, notamment des ressources et d'un plus grand espace réservé à la société civile à la fois pour la planification et le suivi du cadre.

Bien que l'accent soit moins sur les objectifs spécifiques que sur les principes transversaux et préalables, compte tenu de la nature du cadre, cela conduira inévitablement à travailler sur les objectifs qui reflètent ces principes, soit :

Objectif 1 – Éradication de la pauvreté

Objectif 5 – Égalité entre les sexes

Objectif 10 – Réduction des inégalités

Objectif 13 – Lutte contre les changements climatiques

Nous souhaitons que :

- toutes les activités de l'Alliance ACT – développement, humanitaire et plaidoyer – favorisent ou englobent les principes sous-jacents, et en particulier nos points de vue basés sur la foi, et qu'elles

soient basées sur un lien démontrable pour atteindre les objectifs du Programme 2030 aux niveaux local, national et international ;

- les ressources de l'Alliance ACT, y compris le Secrétariat, destinées à soutenir les membres et les forums et à faciliter le plaidoyer de l'Alliance, soient principalement dirigées vers ce niveau systémique, quel que soit le niveau des activités menées ;
- l'Alliance ACT, à tous les niveaux, participe de manière égale aux processus de mise en œuvre et de responsabilisation.

Les activités incluront :

- un engagement continu dans les organisations religieuses mondiales et les initiatives de développement PaRD (*Partnership for Religion and Development*, Partenariat pour la Religion et le Développement), l'Initiative conjointe d'apprentissage (Joint Learning Initiative, « JLI ») et l'Impératif Moral, financés par la Banque mondiale, afin de contribuer à les rendre efficaces et utiles pour la mise en place du cadre ;
- une participation active à la planification et à la mise en œuvre du Forum stratégique œcuménique en octobre 2017, avec un engagement de l'ensemble de l'Alliance dans son suivi et ses recommandations ;
- une réflexion au sein de l'ensemble de l'Alliance sur la façon dont la diaconie œcuménique soutient le travail de l'Alliance ACT sur les ODD, afin de s'assurer que cela serve à la formation d'une stratégie au-delà de 2019 ;
- l'élaboration d'un plan à plus long terme pour l'engagement de l'ensemble de l'Alliance dans le cadre du Forum politique de haut niveau, intégrant les expériences nationales dans le mécanisme mondial de responsabilisation ;
- le développement du projet « Waking the Giant » (Réveiller le géant) en collaboration avec le COE et la FLM ;
- l'élaboration du module ODD de l'Advocacy Academy (Académie de plaidoyer) et des ressources de développement des capacités pour encourager et soutenir l'engagement des membres de l'Alliance ACT dans le programme de développement durable ;
- en tant que responsable de la circonscription religieuse du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC), évaluation du potentiel et élaboration de plans appropriés pour intégrer ce programme à la mise en place du cadre des ODD ;
- les travaux émergents sur l'engagement de l'Alliance ACT avec le secteur privé intègrent le cadre solide du Programme 2030.

2. Intérêt régional et thématiques partagées

L'Alliance ACT utilisera également ses ressources collectives, notamment celles du Secrétariat, lorsqu'elle pourra démontrer une forte contribution au Programme 2030 par le biais de son plaidoyer, s'appuyant sur une expérience réelle de terrain à l'échelle régionale, ou à travers un certain nombre de forums et/ou de membres ayant un intérêt commun.

Selon les endroits où l'Alliance ACT crée une image en tant qu'Alliance et au nom de celle-ci, cela impliquera de travailler principalement sur les objectifs suivants :

Objectif 8 – Travail décent et croissance durable

Objectif 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Nous souhaitons que :

- les différentes parties constituantes de l'Alliance, à savoir les groupes consultatifs, les communautés de pratiques, les forums, etc., communiquent et se coordonnent sur les domaines d'intérêt mutuels par rapport à ces objectifs ;
- les forums et les membres s'engagent et s'organisent de plus en plus au-delà des frontières traditionnelles dans la réalisation de ces objectifs ;
- la durabilité et la justice climatique soient à la base de tous les travaux ;
- lorsque les membres travaillent sur des priorités communes (par ex., Objectif 2 - Sécurité alimentaire et agriculture durable) et souhaitent renforcer l'image de l'Alliance, qu'ils se réunissent avec d'autres membres ou en tant que forums afin de définir une approche à l'échelle de l'Alliance, y compris le plaidoyer, et qu'ils inscrivent le nom de l'Alliance ACT dans ce domaine.

Les activités incluront :

- la construction de la réputation de l'Alliance ACT en tant que voix progressive sur l'égalité entre les sexes grâce à ses travaux, au sein de la Commission de la population et du développement et ailleurs, sur l'Objectif 3 axé sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes ;
- l'élaboration du module ODD de l'Advocacy Academy (Académie de plaidoyer) et des ressources de développement des capacités pour encourager et soutenir l'engagement des membres de l'Alliance ACT dans le programme de développement durable ;
- le projet « Waking the Giant » (Réveiller le géant) et le travail de la Stratégie de genre, alignés pour atteindre cet objectif ;
- l'engagement avec le JLI et l'ETF, comme ci-dessus ;
- la mise en relation des travaux de la stratégie Migrations et Déplacements avec le programme des ODD, le cas échéant ;
- la poursuite ou le renforcement des niveaux d'engagement avec le programme de financement du Programme de développement.

Explorer des modèles innovants/développer de nouveaux modèles de partenariats multipartites, assurer la réalisation des objectifs sur la base de l'équité et des capacités

3. Préoccupations prioritaires locales et nationales

La programmation du développement et le plaidoyer sur d'autres objectifs ou cibles spécifiques resteront la responsabilité des membres et des forums nationaux, en collaboration avec d'autres parties prenantes en relation avec la planification et les priorités de la mise en œuvre nationale.

Nous souhaitons que :

- lorsqu'il y a un niveau d'engagement relativement élevé des membres, par exemple dans l'éducation, l'éradication de la faim ou l'eau et l'assainissement, la participation des membres dans la réalisation des ODD soit encouragée et soutenue ;
- l'Alliance ACT contribue à l'organisation des forums nationaux (ou régionaux) s'engageant dans leurs propres ODD prioritaires dans le cadre (et uniquement dans ce cadre) de mécanismes de soutien existants, tels que la participation à l'Advocacy Academy (Académie de plaidoyer) (y compris les ODD, les migrations, l'égalité entre les sexes, le climat et les modules humanitaires), au développement des capacités, au partage d'informations et à l'apprentissage à travers toute communauté de pratiques pertinente, ainsi qu'à la promotion d'études de cas positives par le biais du site Internet de l'Alliance ACT et d'autres canaux de communication.